

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLERMONT DU 18 MARS 2024

Séance du 18 mars 2024

Date de la convocation : 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Clermont, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur VIDAL Benoît, le maire.

Présents : Mme BASTIAT Mélanie, M. GEFFARD Stéphane, Mme HOLVOET Angélique, Mme HOLVOET Rachel, Mme JAUREGUIBERRY SIERRA Alexia, Mme LAFOURCADE Stéphanie, M. LAVIELLE Alexandre, Mme MANCIET Lucine, M. MENEGALDO Gilbert, Mme NAVARRE Béatrice, M. VIDAL Benoît.

Absents / excusés : Mme SINGUERLIN Judith.

Secrétaire de séance : Mme JAUREGUIBERRY SIERRA Alexia.

Séance ouverte à 20h00

La majorité des membres du conseil municipal sont présents, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal
- Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget « commune »
- Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget « Lotissement les Prunelles »
- Affectation des résultats 2023 - Budget « commune »
- Affectation des résultats 2023 - Budget « Lotissement les Prunelles »
- Vente chemin rural par acte administratif
- Délibération autorisant le Maire à conclure et authentifier l'acte administratif.
- Détermination du choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection du local technique
- Demande de subvention DETR 2024 - travaux réfection d'un local technique

QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

1 abstention / 10 votes pour

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET « COMMUNE »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération 2023/0079 du 06 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Commune de Clermont ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Clermont ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 voix pour s'étant manifestées,
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Clermont

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET « LOTISSEMENT LES PRUNELLES »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2023/0079 du 06 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget « lotissement les Prunelles » ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Clermont ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Alexandre LAVIELLE : que reste-t-il à faire sur lotissement Prunelles ?

Benoît VIDAL : les espaces verts

Lucine MANCIET : Une fois ce compte clos, cet argent intègrera le budget investissement de la commune.

Gilbert MENEGALDO : Quand ? en 2024.

Benoît VIDAL : Oui

Angélique HOLVOET : Il manque toujours les panneaux de signalisation.

Benoît VIDAL : Le responsable est au courant, c'est en cours.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 voix pour s'étant manifestées,
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget « lotissement les Prunelles »,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET «COMMUNE»

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 le 18 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	40 167,57
Un excédent reporté de :	269 332,35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	309 499,92

Un excédent d'investissement de :	990,78
Un déficit des restes à réaliser de :	179 718,32
Soit un besoin de financement de :	178 727,54

Décide, à l'unanimité, à 11 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	309 499,92
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	178 727,54
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	130 772,38
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	990,78

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET « LOTISSEMENT LES PRUNELLES »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 le 18 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :	32 693,53
Un excédent reporté de :	211 103,10
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	178 409,57

Un déficit d'investissement de :	0,00
Un excédent des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

Décide, à l'unanimité, à 11 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	178 409,57
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	178 409,57
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	0,00

VENTE D'UN CHEMIN PAR ACTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 2023/0073 et 2023/0082 concernant la vente du chemin de Soubet.

Il rappelle le déroulement de la procédure, à savoir l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 19 juin 2023 au lundi 03 juillet 2023.

Il rappelle que M BARRAT Damien et Mme ROUSSEAUX Jessica ont répondu favorablement à l'acquisition du chemin de Soubet pour la somme de 3200 €.

Considérant les délibérations du conseil municipal de Clermont n°2023/0073 et n°2023/0082,
Considérant l'article L 2241-1 et suivants du CGCT,

En accord avec le propriétaire, cette vente se fera par un acte administratif.

Gilbert MENEGALDO : acte par acte administratif = pas de frais de notaire.

Benoît VIDAL : C'est bien ça.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, à 10 voix pour, 1 voix contre :

- Approuve la vente telle que définie,
- Approuve les conditions de la transaction par acte administratif
- De désigner Monsieur Stéphane GEFFARD, Premier Adjoint, pour signer l'acte administratif d'échange
- Charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A CONCLURE ET AUTHENTIFIER L'ACTE ADMINISTRATIF

Aux termes de l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier les actes administratifs : « Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué.

VU l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L 1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L 1311-9 et L 1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L 1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

VU la délibération du conseil municipal relative à l'échange en date du 16 mai 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la vente du chemin de Soubet,

CONSIDERANT l'intérêt public de cette vente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, à 11 voix pour :

- d'autoriser Monsieur le maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative,
- d'autoriser Monsieur Stéphane GEFFARD, Premier adjoint, à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative

DETERMINATION DU CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REFECTION DU LOCAL TECHNIQUE

Ajournée

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 - TRAVAUX DE REFECTION D'UN LOCAL TECHNIQUE

Ajournée

Questions diverses :

- Nomination du correspondant incendie et secours
- Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Compte-rendu des commissions communales :
 - La commission finances, budget
 - La commission appels d'offre et achats
 - La commission bâtiments communaux, voirie, urbanisme, sécurité et embellissement
 - La commission gestion quotidienne, service technique et gestion du personnel
 - La commission éducation, enfance et jeunesse
 - La commission action sociale et santé
 - La commission associations, fêtes et cérémonies
 - La commission locations de salles
 - La commission développement économique
 - La commission communication
 - La commission numérique
 - La commission cimetière
- Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

- 2024 - 12 : ALPI - migration logiciel comptabilité - 600 €
- 2024 - 13 : RACETOOLS - divers (visseuse-masques-batterie) - 363,60 €
- 2024 - 14 : JP2M - réparation robinet école - 552,38 €
- 2024 - 15 : CHRESTIA - acquisition autoportée - 10 800 €
- 2024 - 16 : CHRESTIA - débroussailleuse - 494,20 €
- 2024 - 17 : ADOUR PEINTURES - peinture - 642,12 €
- 2024 - 18 : LPL - formation HACCP - 1 364,00 €

2024 - 19 : API DISTRIBUTION - lutte contre les frelons asiatiques - 253,56 €

2024 - 20 : CHRESTIA - divers - 929,04 €

2024 - 21 : signature du contrat de location pour le logement communal

Somme totale : 15 998,90€

Total depuis le 01.01.2024 : 31 931,53€

Gilbert MENEGALDO : A force d'acheter du matériel chez CHRESTIA, on doit être équipé maintenant.

Benoît VIDAL : Oui mais on partait de loin.

Angélique HOLVOET : Où en est-on du matériel qui devait être payé sur une longue durée ?

Benoît VIDAL : Il est passé direct en investissement.

Alexandre LAVIELLE : A-t-on réfléchi à l'intérêt de prendre un tracteur-tondeuse au vue de la superficie de tonte communale ? C'est dommage de lâcher 10 000 € pour ça avec deux cantonniers plus un apprenti ? On n'était pas obligé de reprendre un tracteur-tondeuse ?

Mélanie BASTIAT : Quand revote-on le droit à acheter sans concertation sur des montants à 10 000 € ?

Benoît VIDAL : Non il n'y a pas de revote pour ça.

Stéphane GEFFARD : Le tracteur-tondeuse était prévu depuis 1 an et demi, nous l'avons réparé à multiples reprises, nous nous sommes fait conseiller par CHRESTIA qui connaît bien la commune.

Gilbert MENEGALDO : A quel conseil a-t-on débattu de ce sujet ?

Stéphane GEFFARD : Ca ne se débat pas en conseil mais en commission.

Alexandre LAVIELLE : Pourquoi le broyeur acheté n'est pas celui prévu, pourquoi ?

Stéphane GEFFARD : Ce n'est qu'une histoire de couleur différente.

Compte-rendu des commissions communales

La commission finances, budget :

Lucine MANCIET : Suite à la commission finance avec des désaccords, j'ai rendez-vous avec DGFIP mercredi 20 mars. Doc envoyé sûrement le 22 mars pour vote en avril.

La commission appels d'offre et achats :

La commission bâtiments communaux, voirie, urbanisme, sécurité et embellissement :

Stéphane GEFFARD :

- travail sur le nouveau local des cantonniers : plan reçu de l'architecte, demande de chiffrage, localisation.

- travail sur le réaménagement des espaces municipaux pour les associations : l'objectif était de trouver, suite aux différentes demandes, un espace pour chacun à moindre coût (notamment Cultur'arts qui est la seule association sans locaux municipaux). Une solution est en passe d'être trouvée, qui sera présentée à chaque président d'association lors d'une prochaine réunion.

- Réunion sur le chemin de Choutucq : les riverains étaient invités à débattre avec nous afin de trouver une solution aux problèmes qu'ils rencontrent. 8 maisons sur les 9 étaient présentes. Après une heure d'échange, il a été retenu le goudronnage de la totalité du chemin de Choutucq, avec des ralentisseurs à espace régulier pour réguler la vitesse. Charge à la commission maintenant de faire les chiffrages, de trouver d'éventuelles subventions, pour revenir vers les riverains avec de vrais chiffres et leur donner un échéancier sur ce qui pourra être réalisé.

Angélique HOLVOET : Problématique du débordement d'eau sur le point de tri au chemin Choutucq.

Benoît VIDAL : Oui problème entendu, mais problématique car ruisseau donc réglementé.

La commission gestion quotidienne, service technique et gestion du personnel :

Stéphane GEFFARD :

- L'agent ayant le contrat de 8h a démissionné pour le 1er juin (raisons personnelles)
- Une demande de prime d'activité a été envoyée au CST pour avis. On attend leur retour avant de la mettre en place, ou pas...
- Le 15 avril, une formation HACCP est mise en place pour les agents. Afin de sensibiliser les associations aux règles de sûreté alimentaire, ils vont être aussi invités à y participer. Il reste 5 places.

La commission éducation, enfance et jeunesse :

Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA : Ados

- Argent de poche : les deux jeunes inscrits étaient ravis de leurs deux semaines de dur labeur durant les vacances de février, sentiment partagé par les agents techniques.
- Soirée cinéma : le 24/02 s'est tenue une soirée cinéma pour nos ados. 13 jeunes ont répondu au rdv, avec au programme pop-corn coca devant Fast And Furious 10. Au vu du succès & de leur satisfaction, nous allons réitérer l'expérience lors de chaque vacance scolaire.

Stéphane GEFFARD :

- les serviettes pour les grands ont été livrées !! Merci à l'atelier couture de Cultur'Arts !
- les jeunes d'argent de poche, drivés par le service technique, ont remis les panneaux de basket à neuf. Merci à eux ! De même, de nouvelles portes manteaux ont été installés à la cantine.
- conseil des enfants : suite à un appel-conseil auprès de l'APAVE, le projet initial ne peut être réalisé. Les enfants vont donc travailler à une nouvelle idée.
- de nombreuses nouvelles inscriptions à l'école pour la rentrée 2024 (9 !)
- projet ados : un escape game devrait être organisé aux vacances d'avril. 20 ados peuvent y participer maximum.

l'intervention Colosse aux pieds d'argile devrait se faire le lundi 13 mai auprès des enfants de l'école.

Ces deux dernières actions sont au conditionnel, il faut encore valider les devis...

La commission action sociale et santé :

Béatrice NAVARRE :

- Gestion des inscriptions pour le repas des aînés
- Réunion pour organisation du 23 mars et distribution cadeaux
- Préparation budget dont demandes de devis+réunion 13 mars

Rachel HOLVOET : semaine jeunes = intervention gendarmerie et la ligue contre le cancer + protection solaire (gratuite)

La commission associations, fêtes et cérémonies :

Béatrice NAVARRE :

- . Gestion des retours, contrôles et relances avec Sandrine des dossiers subventions des associations Int/Ext
- . Réunion le 29/2/24 de la commission pour avis des demandes subventions reçues
- . Appel des présidents en cours pour évènement associatif de septembre
- . Préparation budget dont demandes de devis+réunion 13 mars
- . Participation à l'assemblée générale du Comité des fêtes

La commission locations de salles :

Béatrice NAVARRE :

- . Modification du règlement d'occupation des salles municipales (cf. article 13 de l'arrêté du 11 septembre 2023)
- . Conjointement à la réunion Associations du 29/2/24, planification des états des lieux jusqu'en décembre 2024
- . Préparation budget dont demandes de devis+réunion 13 mars

La commission développement économique :

Béatrice NAVARRE :

Réunion à prévoir d'ici fin avril : guide communal

Planifier prochaine interview

Préparation budget dont demandes de devis+réunion 13 mars

La commission communication :

Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA :

- Parution du Canard Clermontois n°14, le prochain est prévu pour mai.

- Gestion quotidienne des réseaux sociaux (Facebook + intramuros)

- Refonte site internet : Stéphanie est chargée de récupérer des photos actualisées de la commune. De plus, je m'occupe de mettre en place des prises de vue du bourg par drone (autorisations riverains, recherche du matériel etc.).

- Le nouveau logo se finalise, Stéphanie a les deux ébauches retenues pour pouvoir concevoir la version finale.
- Actualisation de l'annonce du terrain de Baure sur le Bon coin.

La commission numérique :

Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA : RAS

La commission cimetière :

Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA : saisie des concessions en cours

Compte-rendu des commissions intercommunales

Echourdes :

- Renouvellement contrat SOGEDO mais avec une augmentation raisonnée du coût de l'eau.
- Etude, extension de la station d'épuration va être facturée.
- Demande décompte nombre de foyers raccordés : test de fumée dans les habitations raccordées à l'assainissement collectif.

Commission culture :

- Réunion prévus le 26 mars représenté par Rachel.

Gendarmerie :

- Légère augmentation délinquance.
- Réunion à laquelle Benoît a assisté.
- Très peu de délit par rapport aux autres communes.

Questions diverses :

Gilbert MENEGALDO : Relance sur le plan de sauvegarde sécurité + correspondant incendie.

Rachel HOLVOET : Réflexion sur une formation des gestes de premiers secours ?

Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA : L'antenne est-elle branchée ?

Béatrice NAVARRE : Et le radar ?

Benoît VIDAL : C'est en cours, à relancer.

Fin de séance : 21H45

Signature :

Secrétaire de séance

Le Maire